

Communiqué de presse
Paris, le 16 novembre 2023

La FNAM se félicite de l'adoption à l'Assemblée nationale de la Loi relative à la prévisibilité de l'organisation des services de la navigation aérienne en cas de mouvement social.

Depuis le mois de septembre 2022, le transport aérien français a connu plus d'une quarantaine de journées de grèves des ingénieurs contrôleurs de la navigation aérienne (ICNA). Les conséquences de ces grèves dites de « solidarité » sur les passagers et l'activité des compagnies aériennes françaises comme étrangères ont été très significatives. Le coût des annulations pour les exploitants a ainsi été estimé à 8 millions d'euros par jour en moyenne et le coût des retards à 6 millions d'euros supplémentaires par jour (source Eurocontrol).

Les compagnies aériennes basées en France, et leurs passagers, qui sont les plus touchés par ces mouvements de grève demandent depuis des années déjà la mise en place par l'Etat d'un **dispositif garantissant une meilleure prévisibilité pour les passagers sous la forme d'une obligation pour les contrôleurs aériens de déclaration individuelle d'intention de faire grève au minimum 48h avant le début du conflit.**

La FNAM a ainsi naturellement apporté son soutien à la proposition de Loi relative à la prévisibilité de l'organisation des services de la navigation aérienne en cas de mouvement social présentée par le Sénateur Vincent Capo-Canellas et appuyée par le gouvernement.

La FNAM et ses adhérents se félicitent en conséquence de l'adoption hier à l'Assemblée nationale, après son adoption avant l'été au Sénat, d'une proposition de Loi mettant en place un dispositif qu'elles réclament depuis des années et seul susceptible de garantir une meilleure prévisibilité indispensable tant pour les compagnies que les passagers.

A propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

*La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA France** (European Business Aviation Association) – le **GIPAG France** – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.*

